



Référence : BFE-443.12-1/3/70/13
7 juillet 2026

Information à la branche 07/2026 Révision totale annuelle de l'OEE-VVT (étiquette-énergie 2027)

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) actualise et recalcule chaque année les données de base relatives à l'étiquette-énergie. Les facteurs permettant de calculer les équivalents essence d'énergie primaire et les émissions de CO₂ dues aux processus en amont de la fourniture de carburant et d'électricité sont eux aussi passés en revue et adaptés en fonction des nouvelles données de base, des dernières connaissances scientifiques et techniques ainsi que des développements sur le plan international. Vous trouverez ci-dessous les informations essentielles et utiles à ce sujet.

Moyenne des émissions de CO₂

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la moyenne des émissions de CO₂ ne figure plus sur l'étiquette-énergie. Elle doit cependant toujours être indiquée sur les listes de prix et dans les outils de configuration en ligne. Elle était de 111 grammes de CO₂ par kilomètre (g de CO₂/km) (calculée sur la base des données WLTP) pour l'année 2026. Elle est fixée à **102 g de CO₂/km (WLTP) pour 2027**. Cette diminution est principalement due à la progression de la part des voitures électriques parmi les nouvelles immatriculations.

La moyenne est calculée sur la base des voitures neuves immatriculées pour la première fois en Suisse entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 mai 2026. Le rapport concernant les voitures neuves (en allemand, avec un résumé en français) a été publié fin juin. Il indique une valeur moyenne de 101,6 g de CO₂/km pour 2025.

Changements principaux concernant les données de base

Les principales modifications apportées aux données de base sont les suivantes :

- **Électricité** : L'équivalent essence d'énergie primaire de l'électricité consommée en Suisse (mix des consommateurs) reste inchangé à 0,22 litre par kilowattheure (l/kWh). Les émissions de CO₂ générées par l'électricité consommée en Suisse ont diminué, passant de 111 g de CO₂/kWh à 94 g de CO₂/kWh. Cette évolution est due à la diminution de la part d'électricité issue des centrales fonctionnant aux énergies fossiles.
- **Essence et diesel** : L'actualisation des données des inventaires (notamment des pertes par torçage) a entraîné un recul des émissions de CO₂ liées à la fourniture d'essence (-8,2 %) et de diesel (-8,9 %).
- **Gaz naturel comprimé (CNG)** : Pour ce qui est du gaz naturel, la part effective de biogaz a été utilisée. Celle-ci s'élève à 29,6 % et est moins élevée que celle de l'année précédente (32,8 %). En raison de l'augmentation de la part des transports de GNL, cela a induit une hausse de 19,1 % des émissions de CO₂ et de 11,6 % de l'équivalent essence d'énergie primaire.
- **Hydrogène** : En 2025, la part des ventes de l'hydrogène produit par reformage du méthane a enregistré une hausse. Cela a augmenté de 3,7 % l'équivalent essence d'énergie primaire et de 33 % les émissions de CO₂ provenant de la production du mix d'hydrogène fourni à la pompe en Suisse.

Entrée en vigueur et phase de transition

L'OEE-VVT révisée **entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027**. Un document Excel permet de calculer la catégorie d'efficacité énergétique d'un véhicule sur la base des paramètres nécessaires, qu'il faut y insérer. Le document est disponible sur le site Internet de l'OFEN :

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures.html>





Référence : BFE-443.12-1/3/70/13

Liens

Vous trouverez plus d'informations dans les documents suivants :

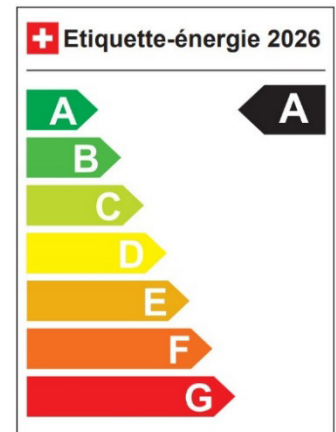
- Texte de l'OEE-VVT : <https://cms.news.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-nsbcch-files/files/2026/07/07/57a49ad5-bc24-4c9f-aa2f-45c16c974ac4.pdf>
- Rapport de treeze GmbH sur les indicateurs environnementaux (en allemand, avec un résumé en français) : [Liens](#) ou à l'adresse suivante : <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures.html> => Documents => Brochures et rapports

En cas de questions, vous pouvez écrire à l'adresse suivante: ee-pw@bfe.admin.ch

Informations supplémentaires

Les informations ci-après pourraient vous intéresser dans le cadre de l'application de l'OEE-VVT :

- **Représentation visuelle dans la publicité** : Depuis le 1^{er} janvier 2026, la règle du « clic unique » est en vigueur. L'annexe 4.1, ch. 5, a été complétée à cet effet. Si, à sa taille minimale, la représentation visuelle (15 x 20 mm) occupe plus de 5 % de l'espace publicitaire, il n'est plus nécessaire de l'afficher. Il est possible de renvoyer à une page Web via un lien ou un code QR. Cette page doit contenir toutes les informations nécessaires. Si le format publicitaire dépasse les 60 cm², la représentation visuelle doit suivre les règles applicables à ce jour. Il est important d'utiliser le modèle de représentation graphique mis à disposition sur le [site Internet de l'OFEN](#) (illustration à droite). **Le fond doit impérativement être blanc ; une représentation avec un fond transparent n'est pas autorisée.**
- **Indications de kW pour les hybrides rechargeables (PHEV)** : Les indications figurant sur l'étiquette-énergie proviennent directement de la banque de données de l'Office fédéral des routes. Pour les modèles PHEV par contre, la puissance totale n'est pas transmise directement. Vous avez toutefois la possibilité d'adapter manuellement la valeur kW lors de la création de l'étiquette-énergie.





Référence : BFE-443.12-1/3/70/13

ANNEXE : aperçu des obligations de marquage selon le champ d'application

<u>Voitures de tourisme</u>	Consommation d' énergie (liée à la conduite)	Équivalent essence	Émissions de CO ₂ (liées à la conduite)	Émissions de CO ₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d' électricité	Valeur-cible de CO ₂	Moyennes des émissions de CO ₂	Catégories d' efficacité énergétique A à G	Représentation visuelle des catégories d' efficacité énergétique
Publicité	X		X				X	X
Annonce de vente	X		X				X	X
Liste de prix	X	X	X	X	X	X	X	
Configurateur en ligne	X	X	X	X	X	X	X	X

<u>Voitures de livraison et tracteurs à sellette légers</u>	Consommation d' énergie (liée à la conduite)	Équivalent essence	Émissions de CO ₂ (liées à la conduite)	Émissions de CO ₂ liées à la fourniture de carburant et/ou d' électricité
Publicité	X		X	
Annonce de vente	X		X	
Liste de prix	X	X	X	X
Configurateur en ligne	X	X	X	X